

COMMUNIQUE

Explication de texte

Devant l'AEF, Monsieur Thierry LE GOFF, en charge de la DGRH du ministère de l'Education Nationale, a expliqué, le 10 octobre dernier, pourquoi la reconnaissance de la « représentativité » avait été refusée au SNCA e.i.L. Convergence.

Entre autres choses, Monsieur LE GOFF précise que la « représentativité » de ce syndicat « n'avait <u>déjà</u> pas été reconnue lors des précédentes élections de 2005 ». Ce « déjà », que nous nous autorisons à souligner, est tout un poème ! En 2011, lui-même, ou son successeur, pourra déclarer que « déjà » en 2005, 2008, etc. ... ! Sauf qu'en 2002, le SNCA e.i.L. Convergence, avant même son congrès constitutif, et sous son appellation provisoire de SNETAA Certifiés Agrégés e.i.L., avait participé aux élections.

Certes, prétend Monsieur LE GOFF, le SNCA e.i.L. Convergence est « issu d'une scission avec le SNETAA EIL en 2005 ». Tout faux ! Le SNCA e.i.L. Convergence, créé en 2001, n'a jamais fait partie du SNETAA, syndicat de PLP; cependant, comme les autres syndicats e.i.L. qui, après l'éviction du SNETAA de la FSU, se sont associés à lui (au nom des principes et des valeurs d'AUTREMENT), il a adopté l'appellation SNETAA, suivi du corps qu'il syndiquait, jusqu'à son congrès constitutif. Cela fut un hommage au syndicat exclu par la FSU qu'il avait pourtant créée avec le SNES. Cette forme d'hommage fut une proposition de Françoise ROCHE, secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence.

De fait, les organisations syndicales qui avaient rendu cet hommage ont été spoliées par PABOT, secrétaire général du SNETAA, puis par son successeur LAGE. Ils ont d'abord tenté, en 2005, de s'emparer du SNCA e.i.L. Convergence pour compenser, sur le secteur des certifiés, ce qu'ils étaient assurés de perdre aux élections professionnelles sur celui des PLP. Ils ne se sont pas beaucoup trompés : le SNETAA n'a pas fait mieux que le SNCA e.i.L Convergence en 2002 ! Au moins, ce dernier, avec la complicité du prédécesseur de Monsieur LE GOFF, était-il « déjà » interdit d'élection ... A l'évidence, « déjà » l'avenir du syndicalisme cogestionnaire était assuré par les responsables du ministère.

Monsieur LE GOFF en rajoute. N'avance-t-il pas que le **SNCA e.i.L. Convergence** « se revendique pourtant de cette fédération » EIL? Que nenni! Le **SNCA e.i.L. Convergence** est e.i.L. par décision de son congrès constitutif de février 2003, antérieur de plus d'un mois à celui de la sus dite fédération! Laquelle fédération a pour véritable nom Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires, ce qu'ignore vraisemblablement le ministère ... Ce nom

fut adopté par une instance de la fédération en devenir sur proposition de la co-secrétaire provisoire Françoise ROCHE ...

Un syndicat revendique et agit au nom de ses mandants et sur la base de principes, par exemple ceux de l'efficacité, de l'indépendance et de la laïcité. S'il n'est pas seul, tant mieux ! Mais s'il est seul, cela ne fera que renforcer sa détermination et sa conviction. En 2005, à l'issue d'un congrès fédéral tenu en mai, qui a été cassé ensuite par la justice de la République, et avec dommages et intérêts pour la victime, le **SNCA e.i.L. Convergence** a été exclu de la fédération EIL et spolié par le SNETAA. En raison de quoi, et avec les connivences du ministère, il a été interdit d'élections auxquelles, en droit, il était seul à pouvoir se présenter dans son secteur de syndicalisation, sous l'appellation e.i.L.

En mai 2006, le SNCA e.i.L. Convergence a été exclu formellement de la fédération EIL (qui entre temps avait vidé PABOT pour que LAGE puisse avoir toutes ses aises). Au cours de ce congrès, qui se tint à LA BOURBOULE, il n'a jamais été question d'enlever au SNCA e.i.L. Convergence le droit de se référer aux principes d'efficacité, d'indépendance et de laïcité qui sont les siens. Jamais, depuis cette exclusion, le SNETAA et sa fédération fantoche n'ont contesté au SNCA e.i.L. Convergence l'attachement à ces principes qui fondent son action revendicative pour la défense de l'Ecole de la République et de ses personnels. Efficacité, Indépendance, Laïcité, comme AUTREMENT POUR LE SYNDICALIME sont des mots ... Des mots qui peuvent rester vides de sens, comme le souhaite la plupart de ceux qui usent et abusent de vocables sonores. A moins que des syndicalistes, attachés aux fondamentaux du syndicalisme, c'est-à-dire à ce que la Charte d'Amiens lui donne comme objectifs, ne s'en saisissent pour y formuler ces objectifs : les fondateurs, les dirigeants, les militants du SNCA e.i.L. Convergence sont de cette espèce rare qui ne baisse pas les bras, qui combat, qui perd des batailles devant la veulerie et la compromission mais à qui est réservée la victoire aux côtés du monde au travail.

Il est peu probable que l'autre syndicat dont le DGRH a fait état devant l'AEF le même jour, le SIES-CAT ait des références syndicales comparables. Issu d'une scission du SNALC, syndicat réputé « très à droite » selon Jacques MILLE, secrétaire général du SIES-CAT, ce n'est certes pas son gauchisme qui l'en a séparé. Il prétend d'ailleurs que « cela ne [lui] fait ni chaud ni froid » quand d'aucuns l'accusent d'être « fasciste ». Il est vrai que le SNALC n'a pas signé le protocole d'accord liquidant l'enseignement professionnel public ... Il est vrai que l'indépendant SIES-CAT, qui fait sonné sans vergogne les 45000 euros de son tiroir-caisse, a une forte implantation dans l'académie AIX-MARSEILLE dont le recteur est en charge de la réforme du lycée. L'objectif principal de cette réforme est le même que celui du ci-devant protocole d'accord : donner toujours moins d'Ecole aux jeunes habitants du territoire national.

Solidaire en lésine budgétaire, fût-ce aux dépens de l'intérêt de la République, le SIES-CAT a reçu le bon point qui récompense les petits et jeunes syndicats dociles et dans la mouvance du politiquement correct : ses listes ont été validées. Ce qui lui vaudra quelques moyens à défaut d'élus ...

Puisque Monsieur LE GOFF fait dans le petit, terminons par le petit.

Il insinue que « *le jeu de certains petits syndicats* », par exemple celui du **SNCA e.i.L. Convergence,** trouble le jeu des grands, entendez le ministère et les syndicats institutionnalisés de la cogestion. Ce serait donc, parfois, une tare syndicale que d'être une

jeune et petite organisation? Le syndicalisme légal a environ 130 ans, le **SNCA e.i.L.** Convergence en a bien 7... Et malgré son jeune âge, il ne joue pas : il lutte, et avec succès ! Notre haut fonctionnaire dit aussi que le **SNCA e.i.L.** Convergence a posé ses listes « au dernier moment ». Outre que le SNCA e.i.L. Convergence a respecté la procédure et a expédié par courriel ses listes avant de les déposer sous forme papier au ministère, en quoi pourrait-il lui être reproché de respecter les délais fixés par Monsieur le Ministre lui-même : dépôt des listes avant 17 h le 7 octobre 2008? N'est-ce pas, cela est insupportable, nous n'avons pas le temps de vérifier moins d'une trentaine de noms que nous connaissions depuis la mi-journée et il a fallu pour cela différer de 24 heures la publication des listes valides, et bla bla et bla bla ... Rions ! Pour ne pas pleurer de consternation à de tels arguments.

Une chose est certaine : que le **SNCA e.i.L. Convergence** ait déposé des listes, cela a fait du bruit dans le Landernau ministériel et syndical. En 2005, il en avait déposé une seule. En 2008, il en a déposé deux, et trois « *très ciblées géographiquement* » dans une académie de l'Île-de-France Et ce n'est pas fini...

Monsieur Thierry LE GOFF ferait bien de réviser ses bases d'histoire syndicale récente, et syndicale en général. D'autre part, le **SNCA e.i.L. Convergence** a anticipé son conseil : il s'est tourné vers la justice pour faire valoir les droits de ses mandants à être entendus.

En cette époque où les parachutes dorés, les parapluies argentés et les placards capitonnés sont mis en accusation, reconnaissons à Monsieur LE GOFF un courage certain : il parle publiquement du **SNCA e.i.L. Convergence**. Ce qu'en son temps, « *déjà* », Pierre-Yves DUWOYE, actuel secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale, préférait confier à la poste ou à la voix téléphonique d'un subalterne.

Capitalismus delendus est.

Paris, le 21 octobre 2008

La secrétaire générale Françoise ROCHE